



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET PROVENCAL

Agréé par le ministère de la jeunesse et des sports

COMITE DU NORD

CANDIDATURE AU COMITE DEPARTEMENTAL

Mandat 2020/2024

Candidature à faire parvenir au président avant le mercredi 21 octobre 2020.

Article 13 des statuts types des Comités Départementaux : *Est éligible au Comité Directeur, à titre individuel, tout licencié depuis plus de six mois à la F.F.P.J.P., dans quelque département que ce soit, mais appartenant à une association affiliée au Comité Départemental au moment de l'élection, ayant la majorité légale, jouissant de ses droits civiques et résidant dans un département de la même Région. Tout élu d'un Comité Directeur qui change de résidence peut conserver les droits acquis dans son département d'origine jusqu'à l'expiration de son mandat.*

Ne peuvent être élues au Comité Directeur :

- 1) *Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales*
- 2) *Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales :*
- 3) *Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques de jeu constituant une infraction à l'esprit sportif :*
- 4) *Les personnes licenciées depuis moins de six mois à la Fédération :*

Je soussigné,

Né(e) le :

Nationalité :

Demeurant à :

Licencié(e) au club de :

Sous le N° : Depuis le :

Pose ma candidature au sein du Comité Départemental du Nord de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.

Je déclare sur l'honneur jouir de mes droits civiques et ne faire partie d'aucune instance dirigeante d'une Fédération similaire.

Fait à

Le

Signature du candidat

Candidature transmise au Président Départemental le :

Fonctions actuelles :

PS : pour les nouveaux candidats, un extrait de casier judiciaire N°3 de moins de 3 mois est exigé